

Caractéristiques produit

- Une stratégie à forte conviction, gérée activement
- Combine les idées les plus convaincantes de plusieurs gestionnaires de portefeuille de Fidelity dans une seule stratégie
- Investit dans un portefeuille diversifié de sociétés américaines à petite et moyenne capitalisation de marché
- Il s'agit d'un ETF semi-transparent

Caractéristiques du fonds

Classe d'actifs du Compartiment:	Actions
Symbole de l'indice principal:	FFSM
Indice:	Russell 2500 Net of 30% Tax Index
Approche de gestion du Compartiment:	Active
Devise de référence du Compartiment:	USD
Devise de référence de la Catégorie d'Actions:	USD
Lancement de la Catégorie d'Actions:	02.09.25
ISIN :	IE000PNL0242
Frais courants de la catégorie d'Actions:	0,43%
Domicile du Fonds :	Irlande
Actif net du Compartiment (mio):	USD 20,2479
Actif net de la Catégorie d'Actions (mio):	USD 20,2479
Actions de la Catégorie en circulation:	3,200,000
Type de part:	Capitalisation
Structure légale du Fonds :	ICAV
Nombre de participations:	212
Nombre d'émetteurs:	212
Catégorie SFDR:	6
Compartiment agréé en tant qu'OPCVM coordonné:	Oui
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières autorisés:	Oui
Société de gestion du Compartiment:	FIL Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.
Dépositaire du Compartiment:	Brown Brothers Harriman Trustee Services (Ireland) Limited
Agent administratif et Agent de transfert du Compartiment:	Brown Brothers Harriman Fund Administration Services
Fidelity cherche normalement à satisfaire l'ensemble des exigences de déclaration fiscale qui s'appliquent à tous ses ETF. Les demandes sont réalisées tout au long de l'année en fonction de la date imposée par chaque autorité fiscale locale concernée dans le pays dans lequel le Compartiment est enregistré.	

Cotation

Bourse	Devise de négociation	Symbole	Bloomberg	SEDOL
Borsa Italiana	EUR	FFSM	FFSM IM	BVMJZM8
London Stock Exchange	USD	FFSM	FFSM LN	BVMC6H9
London Stock Exchange	GBP	FFS1	FFS1 LN	BVMC6J1
SIX	USD	FFSM	FFSM SE	BVMJZN9
Xetra	EUR	FFSM	FFSM GY	BVMJZL7

Information sur l'indice

Fournisseur de l'indice	RUSSELL
Agent de calcul	RUSSELL
Fréquence de rebalancement	Mensuel
Symbole de l'indice	RU25N30U Index

Objectifs et politique d'Investissement

L'objectif du Compartiment vise à offrir une croissance du capital à long terme aux investisseurs, en investissant activement dans un portefeuille composé essentiellement d'actions de sociétés à petite et moyenne capitalisation de marché, domiciliées ou exerçant la majeure partie de leur activité économique aux États-Unis. Pour de plus amples informations sur les objectifs, veuillez consulter le Document d'informations clés (DIC) et le Prospectus.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne doivent pas constituer le seul critère de sélection d'un produit. Les rendements peuvent varier à la hausse ou à la baisse selon les fluctuations des taux de change. La performance s'appuie sur la Valeur liquidative (VL) de l'ETF qui peut être différente du prix de marché de l'ETF. Les performances de la VL peuvent être différentes des rendements réalisés par les Actionnaires.

Performances pour des périodes de 12 mois en USD (%)

Août	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Août	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Performances par année calendaire en USD (%)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Performances cumulées en USD (recalculé en base 100)

Conformément aux exigences réglementaires, les données de performance seront divulguées lorsque cette Catégorie d'actions aura été active pendant 12 mois. Fidelity est la source des mesures de performance, de volatilité et de risque des compartiments. La performance s'entend hors droits d'entrée. L'investissement promu concerne l'acquisition de parts ou d'actions d'un Compartiment, et non d'un actif sous-jacent spécifique détenu par le Compartiment.

Indicateur de risque



Des informations complètes sur les risques sont disponibles dans le Prospectus.

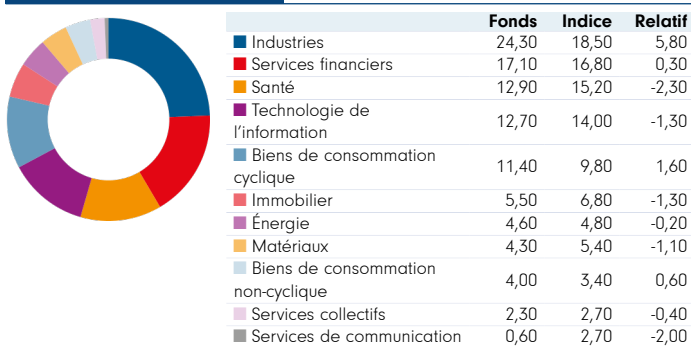
Informations importantes

Les Compartiments sont soumis à des charges et dépenses. Les charges et dépenses réduisent la croissance potentielle de votre investissement. Cela signifie que vous pourriez ne pas récupérer une partie de votre capital de départ. Les coûts peuvent varier à la hausse ou à la baisse selon les variations des devises et les fluctuations des taux de change. Veuillez consulter le Prospectus et le DIC du Compartiment avant de prendre une décision concernant un investissement. Lorsqu'il s'agit d'aspects liés à la durabilité du Compartiment promu, la décision d'investir doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du Compartiment promu, tels qu'ils sont détaillés dans le Prospectus. Conformément au Règlement SFDR, des informations sur les aspects liés à la durabilité sont fournies sur <https://www.fidelity.lu/sfdr>. Cet ETF semi-transparent est un fonds d'actions à gestion active qui se distingue des ETF traditionnels qui sont complètement transparents. Les ETF d'actions transparents à gestion active publient quotidiennement les actifs qu'ils détiennent. Cet ETF publiera les participations qu'il détient à la fin de chaque trimestre dans les 30 jours qui suivront la fin du trimestre civil. En conséquence, votre investissement encourt des risques supplémentaires. Vous pouvez, par exemple, avoir à payer plus ou recevoir moins d'argent pour les actions négociées par ces ETF, car certains participants du marché peuvent avoir moins d'informations. Veuillez consulter le Prospectus et le DIC du Compartiment avant de prendre une décision concernant un investissement.

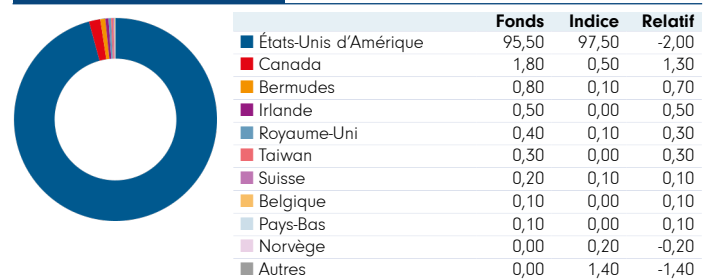
10 meilleurs avoirs (%)

Dénomination du titre	Fonds	Indice	Relatif
ATI INC	1,7	0,4	1,3
JONES LANG LASALLE INC	1,5	0,2	1,3
TD SYNEX CORP	1,5	0,3	1,2
FIRSTCASH HOLDINGS INC	1,4	0,1	1,3
IES HOLDINGS INC	1,4	0,1	1,3
SANMINA CORP	1,3	0,1	1,2
TECHNIPFMC PLC	1,3	0,0	1,3
ITT INC	1,2	0,2	1,0
PERFORMANCE FOOD GROUP CO	1,2	0,2	1,0
CARPENTER TECHNOLOGY CORP	1,2	0,3	0,9

Exposition sectorielle (% ANT)



Exposition géographique (%)



Les chiffres ayant été arrondis, les sommes peuvent ne pas toujours correspondre aux totaux indiqués.

Glossaire

Volatilité annualisée : mesure de l'écart entre les rendements variables d'un fonds ou d'un indice de marché utilisé à des fins de comparaison et leur moyenne historique (également appelée « écart type »).

Deux fonds peuvent produire la même performance au cours d'une période. Celui dont la performance mensuelle a le moins varié aura une volatilité annualisée moindre et sera considéré comme ayant réalisé son rendement avec moins de risque. Le calcul est l'écart type de 36 rendements mensuels, présenté sous la forme d'une valeur annualisée. La volatilité des fonds et indices est calculée indépendamment pour chacun d'eux.

Volatilité relative : ratio calculé par comparaison de la volatilité annualisée d'un fonds avec la volatilité annualisée d'un indice de marché utilisé à des fins de comparaison. Une valeur supérieure à 1 indique que le fonds a été plus volatil que l'indice. Une valeur inférieure à 1 indique que le fonds a été moins volatil que l'indice. Une volatilité relative de 1,2 signifie que le fonds a été 20 % plus volatil que l'indice, tandis qu'une mesure de 0,8 signifie qu'il a été 20 % moins volatil que l'indice.

Ratio de Sharpe : mesure de la performance d'un fonds ajustée en fonction du risque, prenant en considération le rendement d'un investissement sans risque. Le ratio de Sharpe permet à l'investisseur de déterminer si le fonds génère des rendements adéquats pour le niveau de risque encouru. Plus le ratio est élevé, meilleure la performance ajustée en fonction du risque a été. Si le ratio est négatif, le fonds dégage une performance inférieure au taux sans risque. Le ratio est calculé par soustraction du rendement sans risque (instrument de trésorerie par exemple) dans la devise du rendement du fonds, puis par division du résultat par la volatilité du fonds. Il est calculé à partir de valeurs annualisées.

Alpha annualisé : écart entre la performance attendue d'un fonds (reposant sur son bêta) et sa performance réelle. Un fonds présentant un alpha positif a déposé une performance supérieure à ce que l'on en aurait attendu au vu de son bêta.

Bêta : mesure de la sensibilité d'un fonds aux mouvements du marché (représentés par un indice de marché). Par définition, le bêta du marché est 1,00. Un bêta de 1,10 montre que l'on pourrait attendre du fonds qu'il ait une performance supérieure de 10 % à celle de l'indice lorsque le marché est orienté à la hausse et inférieure de 10 % lorsqu'il est orienté à la baisse, en supposant que tous les autres facteurs restent constants. À l'inverse, un bêta de 0,85 indique que l'on peut s'attendre à ce que le fonds ait une performance inférieure de 15 % à celle du marché en période de hausse et supérieure de 15 % en période de baisse du marché.

Indicateur de déviation annualisé : mesure indiquant la proximité entre la performance d'un fonds et celle de l'indice auquel il est comparé. C'est l'écart type du rendement excédentaire du fonds. Plus l'indicateur de déviation du fonds est élevé, plus les rendements du fonds par rapport à l'indice de marché sont variables.

Ratio d'information : mesure de l'efficacité d'un fonds à générer un rendement excédentaire pour le niveau de risque encouru. Un ratio d'information de 0,5 montre que le fonds a déposé un rendement excédentaire annualisé équivalent à la moitié de la valeur de l'indicateur de déviation. Le ratio est calculé par division du rendement excédentaire annualisé du fonds par son indicateur de déviation.

R² : mesure représentant le degré auquel la performance d'un fonds peut être expliquée par celle d'un indice de marché utilisé à des fins de comparaison. Une valeur de 1 dénote une parfaite corrélation entre le fonds et l'indice. Une mesure de 0,5 signifie que 50 % seulement de la performance du fonds peuvent être expliqués par l'indice. Si le R² est de 0,5 ou inférieur, le bêta du fonds (et donc son alpha aussi) n'est pas une mesure fiable (en raison d'une faible corrélation entre le fonds et l'indice).

Charges récurrentes : Le montant des frais courants représente les charges prélevées sur le fonds au cours d'une année. Il est calculé à la clôture de l'exercice du fonds et peut varier d'un exercice à l'autre. Pour les catégories de fonds à frais courants fixes, ce montant peut ne pas varier d'un exercice à l'autre. Pour les nouvelles catégories de fonds ou les catégories qui subissent des opérations sur capital (par ex. une modification des frais de gestion annuels), le montant des frais courants est estimé jusqu'à ce que les critères soient remplis pour qu'un montant exact des frais courants soit publié.

Les types de charges inclus dans le chiffre des charges récurrentes sont les frais de gestion, les frais d'administration, les commissions du dépositaire et droits de garde et les frais de transaction, les coûts de présentation de rapports aux actionnaires, les commissions d'enregistrement réglementaires, les jetons de présence des Administrateurs (le cas échéant) et les frais bancaires.

Ils ne comprennent pas : les commissions de performance (le cas échéant), les coûts de transaction du portefeuille, sauf en cas de droits d'entrée/sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les charges (et le détail à la clôture de l'exercice du fonds), veuillez vous reporter à la section sur les charges du dernier Prospectus.

Rendement de distribution (%) : Le rendement des distributions reflète les distributions versées éventuellement au cours des douze prochains mois, exprimé sous forme de pourcentage du prix unitaire moyen du marché du Compartiment à la date indiquée. Il repose sur l'état du portefeuille à cette date. Il comprend les frais récurrents du Compartiment, mais exclut tous les frais préliminaires. De plus, les investisseurs peuvent être assujettis à un impôt sur les distributions.

Catégorie SFDR : Indique la dernière catégorie accordée à chaque Compartiment dans le cadre du Règlement de l'UE dit « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR). Les Compartiments visés par l'Article 9 ont pour objectif l'investissement durable et promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales. Les Compartiments visés par l'Article 8 ont pour objectif de réduire les émissions carbone. Les Compartiments visés par l'Article 6 promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'ont pas l'investissement durable pour objectif. Sauf indication contraire dans le Prospectus, les Compartiments visés par l'Article 6 intègrent les risques de durabilité dans l'analyse des investissements et la prise de décision, sans que les Compartiments fassent la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales ou aient l'investissement durable pour objectif.

Informations importantes

Il est interdit de reproduire ou de distribuer ces informations sans autorisation préalable.

Fidelity fournit uniquement des informations sur des produits et services. Fidelity ne propose pas de conseils personnalisés en matière d'investissement, autres que ceux expressément stipulés par une entreprise dûment autorisée dans une communication officielle avec le client.

Fidelity International fait référence au groupe de sociétés qui forment l'organisation de gestion d'investissement mondiale, qui fournit des informations sur des produits et services dans des juridictions spécifiques situées en dehors de l'Amérique du Nord. Aucune action n'est requise de la part des personnes résidant aux États-Unis étant donné que cette communication ne leur est pas destinée. Elle s'adresse exclusivement aux personnes qui résident dans les juridictions où la distribution des Compartiments concernés est autorisée ou lorsque cet agrément n'est pas nécessaire.

Sauf indication contraire, tous les produits et services sont proposés par Fidelity International, et toutes les opinions exprimées sont celles de Fidelity International. Fidelity, Fidelity International,

le logo de Fidelity International et le symbole F sont des marques déposées de FIL Limited.

Aucune déclaration contenue dans le présent document n'a force exécutoire légale pour Fidelity ou le destinataire. Toute proposition est soumise aux conditions du contrat conclu entre les parties.

Fidelity UCITS ICAV est enregistré en Irlande conformément au Irish Collective Asset-management Vehicles Act 2015 et est agréé par la Banque centrale d'Irlande en tant qu'OPCVM.

L'Indice suivi par le Compartiment de Fidelity UCITS ICAV comprend les actions des sociétés pertinentes. Pour obtenir de plus amples informations sur l'Indice, veuillez consulter la méthodologie indiciaire mise à la disposition du public. FIL Investment Management (Luxembourg) S.a.r.l se réserve le droit de mettre fin aux contrats conclus pour commercialiser le Compartiment et/ou ses Actions conformément à l'Article 93a de la Directive 2009/65/CE et à l'Article 32a de la Directive 2011/61/UE. Un avis préalable de cessation de commercialisation sera envoyé au Luxembourg.

Taux de croissance annualisés, rendement total, performance sectorielle moyenne et classements Morningstar - Data Source - © \$ANNÉES Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Morningstar et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent pas être copiées ou distribuées ; (3) ne sont couvertes par aucune garantie en matière de précision, d'exhaustivité ou de caractère opportun. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des dommages ou pertes découlant d'une utilisation desdites informations.

Cette catégorie d'actions est enregistrée et distribuée dans les régions suivantes : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, L'Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, République Tchèque, République tchèque, Slovaquie, Suisse, Suède.

Nous vous recommandons de vous informer soigneusement avant toute décision d'investissement en vous appuyant sur le prospectus et le DIC (document d'information clé) en vigueur, ainsi que sur les derniers rapports annuel et semestriel, qui sont disponibles gratuitement sur <https://www.fidelityinternational.com>, ou auprès de nos distributeurs, de votre conseiller financier, de votre succursale bancaire ou de notre Centre de services européen à Luxembourg, FIL (Luxembourg) S.a.r.l 2a, rue Albert Borschette BP 2174 L-1021 Luxembourg. Publié par FIL (Luxembourg) S.a.r.l, autorisé et supervisé par la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier). Les investisseurs/investisseurs potentiels peuvent obtenir des informations sur leurs droits respectifs en matière de réclamation et de contentieux sur leur site Fidelity local en cliquant sur <https://www.fidelityinternational.com> (Products & services) et en choisissant leur pays de résidence. Toutes les informations et tous les documents sont disponibles dans la langue ou toute langue européenne acceptée dans le pays sélectionné.

Ces documents sont également disponibles auprès des services de paiement/distributeurs suivants : **Suisse** - BNP Paribas, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich.

France : Publié par FIL Gestion, une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP03-004, sise 21 avenue Kleber, 75116 Paris.

Allemagne : Publié par FIL Investments Services GmbH, Kastanienhöhe 1, 61476 Kronberg im Taunus pour les clients « wholesale » allemands. Publié par FIL (Luxembourg) S.a.r.l, 2a Rue Albert Borschette BP 2174 L-1021 Luxembourg pour les clients institutionnels allemands. Publié par FIL Finance Services GmbH, Kastanienhöhe 1, 61476 Kronberg im Taunus pour les clients allemands qui sont des Fonds de pension.

Pays-Bas : Le Compartiment est autorisé à offrir des droits de participation aux Pays-Bas en vertu de l'article 2:66 (3) et des articles 2:71 et :72 de la loi sur la surveillance financière.

Portugal : Fidelity Funds est enregistré auprès de la CMVM et les documents juridiques peuvent être obtenus auprès des distributeurs locaux autorisés.

Suisse : Fidelity assure des services financiers d'achat et/ou de vente d'instruments financiers dans le cadre de la Loi sur les services financiers (« LSFIn »). En vertu du FinSA, Fidelity n'est pas tenu de vérifier le caractère approprié et l'adéquation. Publié par FIL Investment Switzerland AG.

CL24071401 French 68810 T6b